

livre bleu

**l'eau, la vie,
le développement
humain**



mali



Etat des lieux

Le cadre politique du secteur de l'eau et de l'assainissement

L'ensemble du secteur eau est placé sous la responsabilité du ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, dont la structure opérationnelle est la direction nationale de l'Hydraulique (DNH). L'assainissement est en revanche une compétence partagée entre la DNH, le ministère en charge de l'environnement et celui en charge de la santé.

En milieu rural et dans les petites villes, l'acteur de référence est la DNH, au travers de ses antennes régionales (les DRHE) et sous-régionales (les SSRHE, qui sont cependant loin d'être tous opérationnels). Les associations d'usagers de l'eau (AUE) jouent également un rôle primordial : elles représentent les usagers d'un point d'eau ou d'un petit réseau AEP (adduction d'eau potable), et dans la plupart des cas assurent également la gestion du service de l'eau au quotidien.

Dans certaines grandes villes (16 seulement) l'acteur de référence est Energie du Mali (également en charge de la distribution de l'énergie, mais sur un périmètre plus large). EDM, ancienne entreprise publique d'eau, a été privatisée fin 2000, et un contrat de concession de 20 ans a été signé avec l'Etat malien. EDM (dont l'actionnaire principal est aujourd'hui le groupe français Bouygues) est actuellement confrontée à l'importance de l'investissement à mobiliser, mais aussi à deux baisses de tarif décidées de manière unilatérale par le gouvernement malien. Ces deux éléments mettent en péril l'équilibre du contrat et la bonne gouvernance dans le secteur de l'hydraulique urbaine.

Au niveau local, le nouvel acteur de référence est la commune. Au Mali la décentralisation n'est pas restée dans les cartons du gouvernement, et elle constitue une réalité qui commence à s'ancrer dans le paysage institutionnel puisque les maires exécutent

actuellement leur deuxième mandat. Même si leurs capacités restent encore à construire, les communes (qui couvrent l'ensemble du territoire malien) ont compétence sur les services publics de l'eau et de l'assainissement, tout en ayant l'obligation de déléguer leur gestion à un tiers (les communes maliennes ne peuvent pas mettre en place de régies municipales).

En milieu urbain, il existe un organisme de régulation formel, la CREE, compétent pour l'eau et l'électricité en milieu urbain, et mis en place dans la foulée de la privatisation d'EDM en 2000. Son rôle reste à cadrer et une culture de dialogue est encore à promouvoir.

En ce qui concerne la régulation dans les petites villes, le Mali se distingue par une des initiatives les plus innovantes en Afrique de l'Ouest : l'intervention d'une cellule de suivi des AEP rémunérée sur les ventes d'eau a permis d'améliorer de manière spectaculaire la qualité du service de l'eau dans une soixantaine de centres depuis plus de 10 ans.

Depuis la transition démocratique de 1991, le Mali possède une société civile dynamique, ce qui s'est notamment traduit par la mise en place de l'Union des exploitants d'AEP (1999) qui a fait avancer les conditions dans lesquelles travaillent les associations d'usagers de l'eau sur certains points sensibles : exonération de TVA, non-recouvrement des factures de l'administration). Plusieurs associations



Olivia Dabbeus



Le Mali et ses habitants

D'après les dernières études réalisées¹, la disponibilité de la ressource au Mali n'est pas un problème en soi. Bien qu'en grande partie désertique, le pays est en effet traversé par deux des principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest, le Niger et le Sénégal. Hors des abords de ces fleuves, la ressource est inégalement répartie. Ainsi, dans certaines régions de socle, en particulier celle de Kayes, la mobilisation des ressources souterraines est très difficile. Le taux de succès parfois très faible des campagnes de forages, renchérit le coût d'accès à l'eau.

Le Mali compte en 2004 environ 11 millions d'habitants (en extrapolant le résultat du dernier recensement effectué en 1998). Le taux de croissance national devrait être de 2,2% dans les années à venir, avec un taux de croissance d'environ 4% pour Bamako qui comptera en 2015 plus de 2 millions d'habitants, ce qui en fera un des plus grands centres urbains d'Afrique de l'Ouest. Les centres semi-urbains (ou petites villes²) sont également amenés à se développer rapidement : d'ici à 2015, plus de 250 nouveaux centres franchiront la barre des 2 000 habitants.

¹ Rapport national sur la mise en valeur des ressources en eau, 2004

² Population comprise entre 2 000 et 50 000 habitants

de consommateurs, et en premier lieu l'ASCOMA, sont assez actives sur le terrain de l'hydraulique urbaine et plus particulièrement sur les questions tarifaires.

En plus des éléments de politique mis en place depuis plus de 10 ans (dont un Code de l'eau), l'élément central de la stratégie actuelle du gouvernement est le PNAE (Plan National d'Accès à l'Eau), élaboré à partir de 2003, et accompagné en 2004 d'une "Initiative pour l'accès à l'eau" inspirée en partie par la BAFD (Banque africaine de développement). Cette Initiative se veut un cadre fédérateur à l'échelle du secteur et constitue indéniablement une démarche à soutenir, à la condition qu'elle se fasse de manière concertée, et que les moyens à mettre en œuvre soient évalués de manière réaliste.

Début 2005, le gouvernement a envisagé la création d'une agence d'exécution des projets, l'AMEPA (Agence Malienne pour l'Eau et l'Assainissement), plus autonome sur le plan budgétaire et statutaire et qui reprendrait une grande partie des fonctions actuelles de la DNH. Il faut espérer que cette nouvelle institution permette de simplifier et d'accélérer les procédures de mise en œuvre des projets sans aliéner la maîtrise d'ouvrage communale.

Qui a accès aux services de l'eau et de l'assainissement ?

Dans le cadre de la préparation du PNAE (Plan National d'Accès à l'Eau) la base de données des points d'eau "SIGMA" a été remise à jour en 2003, ce qui permet d'avoir une image relativement fiable de la situation du pays en matière d'équipements hydrauliques. Le Mali a consenti de gros efforts en matière d'investissement ces dernières années, mais le parc d'ouvrages est encore insuffisant, notamment en ce qui concerne les petits réseaux d'adduction destinés à équiper les villes de plus de 2 000 habitants. Le taux de couverture est de plus très inégal sur le plan géographique, certaines régions étant pénalisées par des contraintes fortes (isolement, très faibles densités) qui rendent l'organisation des filières d'entretien et de maintenance extrêmement problématique (qu'il s'agisse de pompes manuelles ou de petits réseaux).

A partir de la base SIGMA et des taux de fonctionnement réel des ouvrages, on peut estimer le taux de couverture effectif à environ 60% en dehors du périmètre d'EDM (milieu rural et petites villes). Dans les villes desservies par EDM ce taux est estimé à 65%, et il devrait stagner dans les années à venir, car la croissance urbaine est très forte et EDM est déjà dans l'incapacité de répondre à la demande à Bamako et dans un tiers environ des autres villes où elle gère le

	1990			2004			Objectifs 2015			à combler		
	population en millions	desserte		population en millions	desserte		population en millions	desserte		population en millions	investissements	
		en millions	en %		en millions	en %		en millions	en %		par an	millions \$
Rural	6,7	3,5	52%	8,8	5,3	60%	10,2	8,2	80%	2,9	17,7	195,0
Urbain	2,1	1,4	65%	2,2	1,4	65%	3,8	3,1	83%	1,7	16,4	180,3
Total	8,8	4,9	55%	11,0	6,7	61%	14,0	11,3	81%	4,6	34,1	375,3
Rural	6,7	4,2	62%	8,8	2,6	30%	10,2	6,6	65%	4,0	6,1	67,5
Urbain	2,1	2,0	95%	2,2	1,8	80%	3,8	3,4	90%	1,7	6,4	70,2
Total	8,8	6,2	70%	11,0	4,4	40%	14,0	10,1	72%	5,7	12,5	137,8

eau

assainissement

Source : Estimations Hydroconseil (2004)

service de l'eau. Faute d'investissement suffisant, le service public de l'eau sera donc chroniquement déficitaire à Bamako dans les années à venir, et tout particulièrement dans les nouveaux quartiers de la périphérie.

Le taux de couverture serait donc d'environ 61% à l'échelle nationale, ce qui laisse actuellement 4,3 millions d'habitants en dehors du service.

En matière d'assainissement le taux de couverture reste faible hormis dans les plus grandes villes. Les données du JMP³ (93% de couverture en milieu urbain et 58% en milieu rural en 2000) sont à prendre avec précaution, car si 93% semble plausible, quoique élevé, en milieu urbain (tout type d'installations sanitaires confondues⁴), 58% en milieu rural apparaît très optimiste, et contredit la plupart des enquêtes effectuées sur le terrain. A Bamako et dans les grandes villes seules quelques pour-cent des familles sont connectées au réseau d'égout. L'essentiel de l'assainissement urbain est donc autonome, et les principaux acteurs de la filière assainissement sont actuellement les camions vidangeurs qui vidangent et effectuent la vidange des fosses de latrines.

Combien vont coûter les OMD ?

Le PNAE avance des valeurs relativement élevées pour le coût d'équipement rapporté à l'usager, alors qu'un passage massif à l'échelle pour atteindre les OMD devrait permettre en théorie de diminuer ces coûts. Il paraît plus raisonnable de baser les estimations sur des valeurs plus faibles et déjà observées sur des projets existants (mais relativement élevées en comparaison des autres pays de la sous-

région) : 125 dollars US en moyenne pour un usager urbain, et 80 dollars US pour un usager vivant en milieu rural ou dans une petite ville. Compte tenu des populations non desservies qui ont été identifiées, les investissements nécessaires pour atteindre les OMD sont évalués dans le tableau ci-dessus.

Il est difficile de dire dans quelle mesure les financements nécessaires pour atteindre les OMD au Mali sont "sécurisés". L'incertitude qui plane sur le cadre institutionnel de l'hydraulique urbaine empêche actuellement tout investissement, même si certains bailleurs de fonds sont prêts à débloquer des fonds. Le gouvernement attend beaucoup du PNAE et de la capacité d'exécution de projets de la future AMEPA pour attirer de nouveaux financements dans le secteur.

Hormis les projets conduits par la DNH sur financements internationaux, il n'existe pas beaucoup d'outils de financement décentralisés au Mali, mis à part les financements apportés par les ONG et les associations de ressortissants (dans la région de Kayes, les migrants maliens installés en Europe investissent souvent de manière massive dans l'équipement de leur village d'origine en infrastructures d'accès à l'eau). Les communes ont accès aux financements de l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales), qui consacre environ 10% de ses fonds aux projets eau et assainissement, mais avec des droits de tirage qui empêchent actuellement les communes de financer autre chose que des pompes manuelles et des puits à grand diamètre.

³ Joint Monitoring Program - OMS/UNICEF

⁴ Qu'il s'agisse d'une latrine simple ou double de fosse, de type VIP (latrine améliorée, à fosse ventilée) ou non, étanche ou non, associée à un puisard ou non, etc.

Les défis à relever



Mali

Pour atteindre les objectifs du millénaire en matière d'eau et d'assainissement, le Mali doit relever 7 défis majeurs, chaque défi correspondant à un ou plusieurs chantiers à engager rapidement (ces chantiers sont présentés en détail pages 6 et 7). Ces défis sont conçus de manière à pouvoir faire l'objet d'un suivi objectif, reposant sur des indicateurs mesurables et vérifiables.

1. Poursuivre le transfert de compétences aux communes

Le Mali est un des pays les plus avancés d'Afrique de l'Ouest en matière de transfert effectif de la compétence eau et assainissement aux communes. Le processus de transfert doit se poursuivre en s'appuyant sur des mesures concrètes (outils pratiques, développement de l'accès aux financements décentralisés).

Indicateurs • Nombre de communes auxquelles la compétence eau et assainissement a été transférée • Nombre de communes bénéficiant d'un financement direct • Nombre d'outils pratiques disponibles.

2. Accélérer les procédures de mise en œuvre des projets

Les durées de préparation et de réalisation des projets au Mali constituent aujourd'hui un frein à l'atteinte des objectifs du millénaire, de même que les procédures, le contrôle qualité et dans une moindre mesure les méthodes utilisées. C'est l'ensemble du cycle projet qui doit donc être rendu plus fluide et plus réactif.

Indicateurs • Délai moyen entre étude de faisabilité et démarrage effectif • Durée moyenne de réalisation du projet à compter du démarrage effectif • Durée moyenne de dépouillement d'une offre.

3. Réduire les coûts unitaires et mettre en place un suivi par indicateur

Les coûts unitaires d'accès à l'eau et à l'assainissement constatés aujourd'hui dans le secteur sont relativement élevés, notamment à cause de la lenteur de mise en œuvre des projets. Les objectifs du millénaire ne pourront être atteints qu'en réduisant les coûts unitaires et en mettant en place un suivi rigoureux.

Indicateur • Coût moyen effectif (tout compris) d'accès à l'eau ou à l'assainissement d'un usager rural ou urbain, en fonction du niveau de service (puits, PMH, connexion individuelle à un réseau, borne-fontaine, latrine améliorée).

4. Passer d'une logique de plan directeur à une logique programmatique

Face à l'enjeu des objectifs du millénaire pour l'eau et l'assainissement, il faut tout de même préserver les acquis de l'approche par la demande (des usagers) et ne pas outrepasser les capacités d'inves-

tissement et de gestion des communes. Les usagers et les communes doivent donc participer au choix des technologies et des modèles de gestion.

Indicateurs • Nombre de plans de développement communaux incluant l'accès à l'eau et à l'assainissement • Qualité de l'articulation entre le niveau central et les communes.

5. Définir des stratégies municipales d'assainissement

En parallèle à la clarification de la situation institutionnelle de l'assainissement à l'échelle nationale (qui pourra prendre la forme d'une politique nationale), il faut très rapidement appuyer les communes dans la définition de leur stratégie en matière d'assainissement, sous la forme de plans communaux concertés.

Indicateurs • Nombre de plans d'assainissement communaux.

6. Généraliser le suivi technique et financier des réseaux AEP

Le suivi technique et financier de la gestion des petits réseaux AEP par une structure indépendante rémunérée sur la vente de l'eau a fait les preuves de son efficacité, mais ne concerne encore que moins de 30% des réseaux existants. L'expérience devrait donc être généralisée à l'ensemble des réseaux AEP du Mali, conformément à la stratégie nationale définie en 1997.

Indicateurs • Nombre de petits réseaux AEP bénéficiant d'un suivi technique et financier.

7. Développer la desserte dans les quartiers périphériques de Bamako

A Bamako, après des années de sous-investissement, l'urgence est de sécuriser la capacité de production, ce qui signifie que la desserte ne sera pas significativement améliorée avant plusieurs années. Les quartiers périphériques, qui sont les moins bien desservis mais où s'entassent tous les nouveaux arrivants, doivent être reconnus et intégrés dans les plans d'extension du service avec des solutions spécifiques et non-conventionnelles (pas de monopole).

Indicateurs • Disponibilité de l'information sur les quartiers périphériques • Taux de desserte spécifique • Part des financements affectés à l'amélioration de la desserte dans ces quartiers.

Les chantiers du millénaire

Renforcer le rôle et les capacités des communes

• **Transférer la compétence eau et assainissement à toutes les communes d'ici 2008.** A la fin 2004, le transfert de compétence était effectif dans un peu plus d'une centaine de communes maliennes. La formule retenue par la DNH pour effectuer ce transfert est très intéressante, car elle contribue à responsabiliser les communes et leur fournit des outils adéquats pour assurer leurs nouvelles missions, ainsi qu'un minimum de formation. Les autorités maliennes devraient poursuivre le processus en lui fixant un terme (nous proposons 2008).

• **Développer des outils spécifiques pour l'assainissement.** Les compétences en matière d'assainissement solide et liquide ont été automatiquement transférées aux communes, sans qu'une stratégie soit disponible au niveau national et sans que les communes aient les capacités de développer des plans d'action au niveau local. Des outils spécifiques sur l'assainissement doivent être élaborés à destination des communes (notamment les plus urbaines), sur le modèle de ce qui a été fait pour l'eau potable.

• **Améliorer l'accès des communes au crédit bancaire pour le renouvellement et l'extension.** Il est sans doute utopique d'imaginer que les communes pourront supporter les coûts d'investissement liés à la construction de nouvelles infrastructures. En revanche, l'accès au crédit pourrait permettre d'aider les communes à financer le développement du service, et en particulier l'extension des réseaux existants et le renouvellement des équipements de pompage (de plus, les conditions d'accès au crédit inciteront les gestionnaires à une plus grande rigueur dans la gestion financière).

• **Généraliser le suivi technique et financier des réseaux AEP.** Pour assurer correctement leur mission d'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement, les communes qui sont tenues de déléguer la gestion de ces services, doivent avoir les



Veronique Verdell

moyens de contrôler leurs délégués. Un chantier important est donc la généralisation du système de suivi technique et financier qui a été expérimenté avec succès sur une soixantaine de réseaux AEP dans les petites villes.

Développer une logique programmatique

• **Continuer à promouvoir l'approche par la demande.** L'approche programmatique doit avoir pour pilier l'approche par la demande, dont la promotion constitue un chantier à part entière. Il s'agit à la fois de mieux connaître cette demande (diffusion des outils d'analyse), d'informer les maîtres d'ouvrage locaux et les usagers de la palette des options disponibles et de ménager dans le cycle projet un véritable dialogue permettant aux usagers d'exprimer leur choix et leur volonté de contribuer financièrement au service.

• **Développer les ressources humaines des services déconcentrés.** Les services déconcentrés de la DNH (notamment au niveau régional) constituent un échelon très intéressant pour articuler la stratégie et la programmation définies au niveau national avec les besoins des communes. Les DRHE ne sont qu'au début de leur nouvelles fonctions de coordination et d'appui-conseil, mais elles devraient



jouer un rôle clé en la matière, et leurs ressources humaines doivent donc évoluer dans ce sens.

- **Définir intelligemment les missions de l'AMEPA.** La décision de créer une agence d'exécution spécialisée dans l'eau potable et l'assainissement a été prise sur le plan politique. L'AMEPA offre des avantages indéniables, notamment si elle permet d'échapper à la lourdeur des procédures de marché public. En revanche, il faudra que sa mission soit définie de manière à résoudre les problèmes actuels et non pas à se substituer aux institutions et compétences existantes.

- **Mettre en place un dispositif de pilotage des OMD.** En parallèle aux évolutions institutionnelles en cours, il serait peut-être intéressant de doter le Mali d'une tour de contrôle permettant de mesurer régulièrement l'avancement du secteur vers les objectifs du millénaire. Cette tour de contrôle pourrait prendre la forme d'un « budget programme » triennal, revu et amélioré chaque année, constituant le cadre de référence pour le suivi des indicateurs (budgets, coûts unitaires, taux de desserte) et la programmation.



Véronique Verdeil

Renforcer les capacités du secteur

- **Professionaliser les exploitants.** Dans un grand nombre de petites villes, ce sont des associations d'usagers qui assurent l'exploitation du service de l'eau, avec des ressources humaines souvent inadéquates faute de formation et de marché suffisant. Un chantier capital est donc de professionnaliser ces associations d'usagers, et de manière générale les gestionnaires d'AEP, en les aidant à mieux gérer et à mieux répondre à la demande des usagers.

- **Améliorer les performances de l'administration.** L'administration, et notamment la DNH, se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile, en partie par manque de moyens, mais aussi et surtout à cause de l'inadéquation entre la structure actuelle de ses ressources humaines (héritage des travaux en régie) et les nouveaux « métiers » qui lui sont demandés : appui-conseil, analyse de la demande, gestion intégrée des ressources en eau, coordination sectorielle, etc. L'amélioration des performances de l'administration passe donc par un renforcement de ses capacités orienté vers ces nouveaux métiers.

- **Attirer les opérateurs privés.** L'émergence des opérateurs privés est un phénomène relativement récent, puisqu'il a accompagné le désengagement de l'Etat amorcé il y a une quinzaine d'années. Le secteur manque encore de vigueur, et malgré des exemples très encourageants, ces opérateurs réclament encore un appui spécifique.

Développer la desserte dans les zones défavorisées des grandes villes

- **Mieux connaître les quartiers défavorisés, spontanés ou mal lotis.** Parce qu'ils ne sont pas officiels, les quartiers défavorisés des grandes villes (principalement Bamako) n'apparaissent pas dans les schémas directeurs ou les plans d'urbanisme. Le premier chantier est donc de mieux connaître ces zones, leur étendue géographique, leur poids démographique, leurs structures sociales, leur niveau d'équipement et enfin les opérateurs qui y assurent déjà un service d'eau ou d'assainissement.

- **Développer des solutions non conventionnelles.** Pour compenser les problèmes de production que rencontre actuellement EDM, il semble nécessaire d'adopter pour ces quartiers des approches non conventionnelles, en développant des réseaux indépendants (y compris dans la zone non desservie du périmètre d'EDM), et en déléguant l'exploitation du service (notamment la gestion de clientèle) à des petits opérateurs locaux indépendants.

- **Développer des outils de financement spécifiques.** L'intervention dans les quartiers peut être l'occasion de mettre au point de nouveaux outils de financement, en particulier des subventions indexées sur les résultats obtenus (output-based aid), qui pourraient permettre d'augmenter rapidement et à moindre coût le taux de desserte, en contournant la lourdeur des projets conventionnels et en garantissant une utilisation optimale des fonds publics issus de l'aide internationale.





livre bleu mali



l'eau, la vie, le développement humain



Le secrétariat international de l'eau
The International Secretariat for Water
El secretariado internacional del agua

7, rue de la Commune Ouest # 203
Montréal (Québec) • Canada H2Y 2C5
T. + 1 514 849-4262 • Fax : + 1 514 849-2822
www.i-s-w.org • info@i-s-w.org

Le Livre Bleu *L'eau, la vie et le développement humain* répond à un engagement pris à Kyoto en mars 2003 par l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau (AMSE). Le Livre Bleu a pour vocation de faire le point sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement du pays, ainsi qu'à leurs partenaires internationaux techniques ou financiers. Il se concentre entre autres sur la place accordée à la société civile, les politiques de décentralisation et les financements disponibles localement.

Chaque Livre Bleu propose une vision critique du secteur de l'eau et de l'assainissement dans un pays donné, en mesurant de façon indépendante les progrès effectués à intervalles réguliers (tous les trois ans) et en essayant le plus possible d'épouser le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux. Trois Livres Bleus sont publiés simultanément en mars 2005 ; ils concernent : le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

L'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau souhaite que le processus d'élaboration et de publication des Livres Bleus constitue un observatoire indépendant, capable de développer ses propres méthodes d'analyse dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de mesurer régulièrement les indicateurs qui auront été retenus, et d'offrir ainsi une vision non conventionnelle des politiques et stratégiques publiques, sans parti-pris idéologique ni langue de bois.

Qu'apporte le Livre Bleu ?

Par rapport aux nombreuses initiatives en cours, quelle est la valeur ajoutée du Livre Bleu :

- Le Livre Bleu est un processus participatif initié à partir des réalités du terrain, fondé sur une analyse critique des situations observées en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- C'est un outil d'échange, de dialogue et de mobilisation de tous les acteurs du domaine de la gestion de l'eau en vue de l'élaboration de portefeuilles de projets d'envergure.
- Au niveau national, dans le cadre du choix des priorités concernant le développement durable, le Livre Bleu renforce les initiatives locales, le droit à l'eau et la réduction de la pauvreté.
- Au niveau régional, le Livre Bleu contribue à l'élaboration d'une vision, et engage la communauté internationale à coopérer d'une manière plus efficace et innovante.

Les collaborateurs. Le Livre Bleu est une initiative du Secrétariat International de l'Eau (SIE). Il est soutenu par des partenaires, intervenus à un moment ou à un autre en fonction de leurs compétences et de leur connaissance du terrain.

L'équipe • **Présidence** : Raymond Jost • **Consultant International** : Bruno Valfrey • **Consultant national** : Moussa Dao • **Comité de pilotage** : Célyne Andureau, Jean-Bosco Bazié, Janique Etienne, Alain Henry, Raymond Jost, Christophe Le Jallé, Mathilde Loury, Bruno Valfrey, Maggie White • **Coordonnateur Afrique de l'Ouest** : Jean-Bosco Bazié • **Personnes ressources** : Marc Lévy, Makama Oumarou, Alain Riès, Stef Lambrecht

Les institutions partenaires • AFD - AIF - ALMAE - CCFD - CCRA - CREPA - Eau Vive - ENDA - GRAE - Hydroconseil - IEPF - PROTOS - pS-Eau - RADi - SAUR